

ERBIL, BAGDAD, ANKARA ET WASHINGTON : LA COURSE AU PÉTROLE EN IRAK DU NORD

Seda Kirdar

La Découverte | « Hérodote »

2013/1 n° 148 | pages 103 à 116

ISSN 0338-487X

ISBN 9782707175694

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-herodote-2013-1-page-103.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Erbil, Bagdad, Ankara et Washington : la course au pétrole en Irak du Nord

*Seda Kirdar*¹

Le pétrole irakien – et plus précisément celui qui se trouve dans la région kurde – suscite l'intérêt des plus grandes compagnies et complique les décisions politiques de la région en exacerbant les tensions sectaires et ethniques déjà présentes. Les importantes réserves pétrolières irakiennes sont un incontestable atout pour aider les Irakiens à se relever des effets dramatiques de l'invasion américaine et de la guerre civile qui s'ensuivit, mais elles pourraient aussi être la source de nouvelles querelles et conflits internes aussi bien qu'externes.

Les réserves établies de pétrole en Irak sont de l'ordre de 143 milliards de barils, soit la troisième plus grande réserve au monde². Elles se répartissent en 79 gisements (70 de pétrole et 9 de gaz) dont seulement 23 sont exploités. Les réserves probables (c'est-à-dire probablement exploitables) sont de l'ordre de 214 milliards de barils. De plus, le pays dispose d'importantes réserves de gaz, celles certifiées s'élèvent à ce jour à 128 TCF (Trillion Cubic Feet) ou 21 248 Mbep³ (milliard de barils équivalent pétrole) : 92 de gaz associés⁴ et 36 de gaz non associés⁵. Les réserves probables sont estimées à 325 TCF (ou 53 950 Mbep), 164 de gaz associés et 161 de gaz non associés⁶. L'Irak cherche

1. Chercheur associé au TEPAV (Economic Policy Research Foundation of Turkey).

2. « Irak's Petroleum Sector », <http://www.Irakoilgas.com/sector_in_Irak.html>, date de consultation : 23 septembre 2012.

3. 1 Tcf vaut 28 G. m³ ou 166 Mbep.

4. Gaz se trouvant dans un gisement de pétrole et pouvant être réinjecté pour faciliter l'exploitation du gisement.

5. Gaz naturel non associé, se trouve seul, sans présence de pétrole.

6. *Idem*.

à plus que doubler sa production de pétrole d'ici à 2015, et en 2012 il est devenu le deuxième pays producteur au sein de l'OPEP devant l'Irak qui exporte difficilement sa production du fait des sanctions internationales⁷.

Les ressources en hydrocarbures sont essentiellement concentrées dans les régions sud et nord de l'Irak. D'après les chiffres fournis par l'OPEP, 70 % des réserves sont concentrées au sud de l'Irak, 20 % au nord et 9 % dans le centre du pays⁸.

La partie sud est peuplée de chiites alors que la partie nord est peuplée principalement de Kurdes et de quelques arabes sunnites, et correspond pour l'essentiel au Kurdistan irakien, région qui bénéficie d'une réelle autonomie par rapport au pouvoir central de Bagdad.

Les réserves de pétrole du Kurdistan irakien sont estimées à 45 milliards de barils⁹. En 2011, les exportations quotidiennes de la région s'élevaient à 100 000 barils, mais le Gouvernement régional du Kurdistan (GRK) a l'ambitieux projet d'atteindre une production d'un million de barils par jour d'ici à 2015.

Les plus grandes entreprises pétrolières mondiales, telles que ExxonMobil et Chevron, toujours à l'affût de nouveaux gisements, ont signé des contrats d'exploration et de production avec le GRK, au risque de mécontenter le gouvernement central irakien, qui affirme que la Constitution irakienne ne donne pas le droit au GRK de signer de tels contrats. Le conflit entre Bagdad et Erbil (capitale du Kurdistan irakien) s'aggrave depuis que le GRK a décidé de mettre sur le marché ces ressources naturelles dès que possible pour faire prospérer la région et ses habitants.

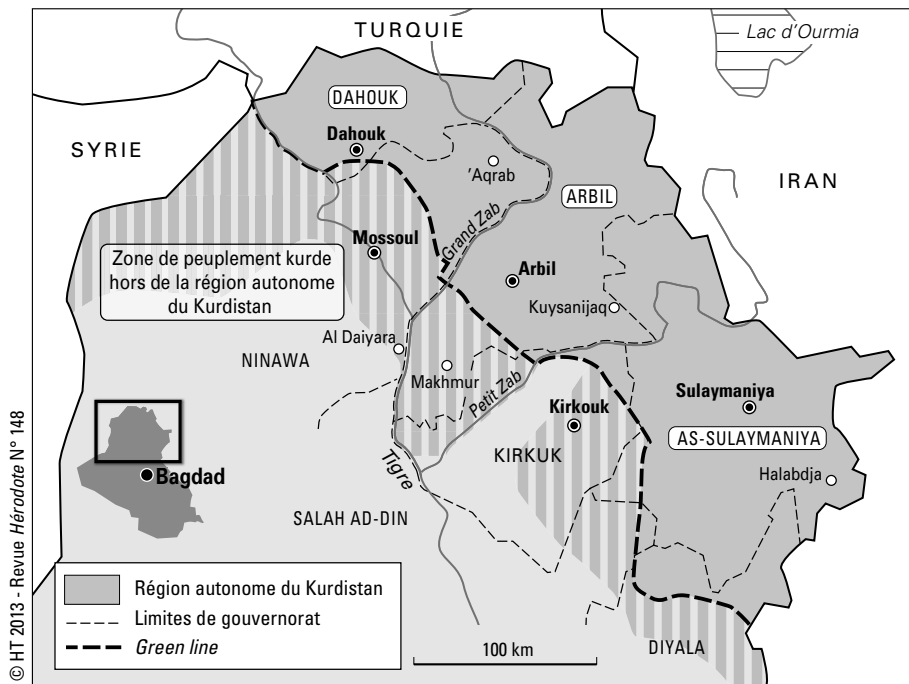
Afin de comprendre ce qui se joue dans cette bataille pour le contrôle des ressources pétrolières, les positions et les stratégies des principaux protagonistes de cette « course au pétrole » doivent être bien comprises et analysées. Le conflit entre Erbil et Bagdad peut potentiellement dégénérer, avec de sérieuses implications pour Ankara et Washington. La Turquie possédant des enjeux économiques et politiques très importants dans cette course au pétrole, les paramètres des négociations entre elle et le GRK doivent être examinés de près. Il va sans dire que l'attitude des États-Unis est cruciale pour trouver une solution au conflit, non

7. Nayla Razzouk, Anthony Dipaola, « Irak oil production beating Iran ends Saddam legacy », Bloomberg, 11 septembre 2012, <<http://www.bloomberg.com/news/2012-05-11/Irak-oil-output-beating-iran-ends-saddam-legacy.html>>, consulté le 21 août 2012.

8. « Irak oil reserves estimated at 143B barrels », CNN World, <http://articles.cnn.com/2010-10-04/world/Irak.oil.reserves_1_reserves-southern-oil-fields-oil-ministry?_s=PM:WORLD>, consulté le 21 août 2012.

9. « Kurdistan Region of Irak 2012 », *The Oil & Gas Year; The Who's Who of the Global Energy Industry*, <www.oilandgasyear.com>, consulté le 25 août 2012.

CARTE 1. – LE PÉTROLE EN IRAK



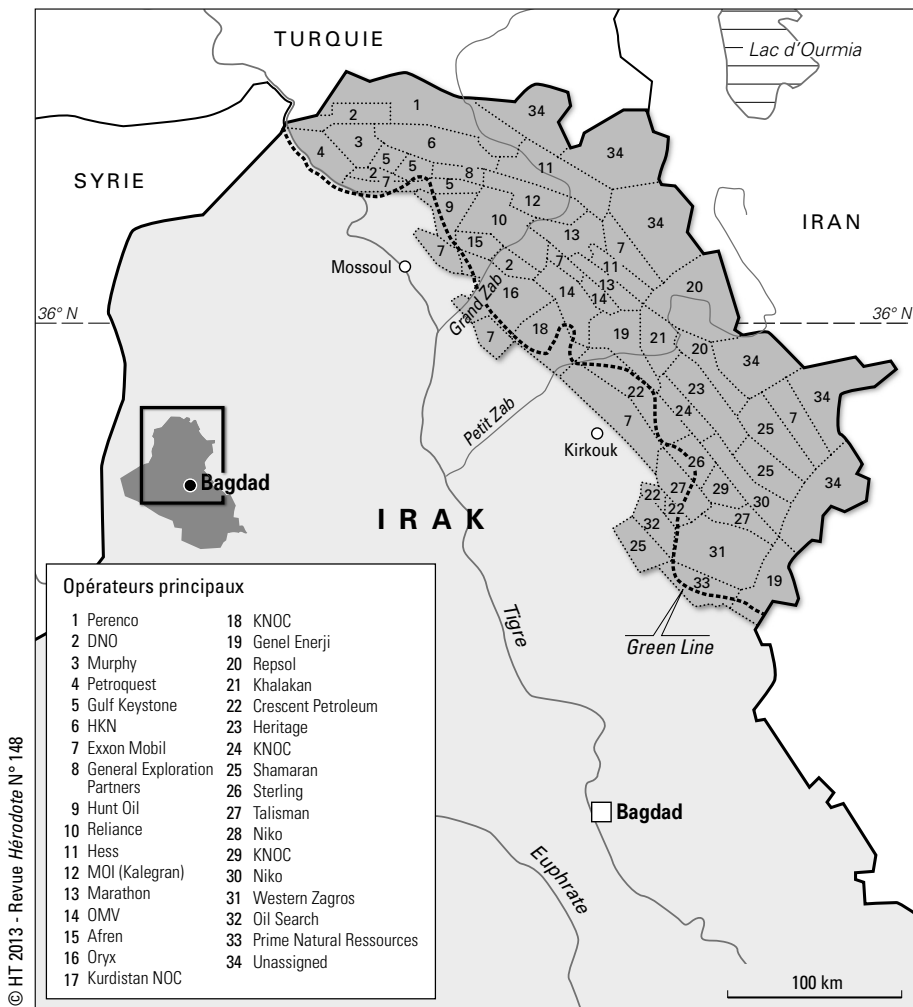
© HT 2013 - Revue Hérodote N° 148

seulement parce que c'est le « super-pouvoir » qui a renversé le régime de Saddam et s'efforce de rétablir l'ordre en Irak, mais aussi parce que les ressources pétrolières irakiennes sont d'une grande importance pour les principales compagnies pétrolières américaines.

Le point de vue du GRK

Massoud Barzani, président de la région kurde d'Irak et principal leader de la province, défend le droit du Kurdistan à exploiter « son » pétrole et, pour ce faire, s'appuie sur le vote en 2007 de la loi kurde sur le pétrole et le gaz : « Notre loi est en parfait accord avec la Constitution fédérale d'Irak, et crée un cadre de travail légal et transparent pour l'industrie pétrolière au Kurdistan » [*The Oil & Gas Year*, 2012, p. 13]. Il affirme que cette loi est valide d'un point de vue constitutionnel,

CARTE 2. – LES CONCESSIONS DE PÉTROLE ET DE GAZ AU GRK
ET LES PRINCIPAUX EXPLOITANTS



© HT 2013 - Revue Hérodote n° 148

Source: ICG, Map of KRG Oil and Gas Concessions with Lead Operators, and Green Line;
« Iraq and the Kurds: The High-Stakes Hydrocarbons Gambit », *Middle East Report N 120* - 19 avril 2012

Hérodote, n° 148, La Découverte, 1^{er} trimestre 2013.

car approuvée et ratifiée par le corps législatif démocratiquement élu, et reconnue dans la Constitution fédérale du pays. Il souligne que « [...] à l'inverse de certains de nos opposants, les Kurdes respectent la Constitution irakienne telle qu'elle est » [ibid.]. Barzani fait référence à l'article 111 qui établit que « le pétrole et le gaz appartiennent à tous les peuples d'Irak, dans toutes les provinces et gouvernorats » [ibid.].

L'article 111 doit être « associé à l'article 115 qui déclare que tous les pouvoirs qui ne sont pas exclusivement des compétences fédérales appartiennent aux provinces et que lorsque les compétences sont partagées et qu'un différend survient, alors la loi de la province l'emporte » [McGarry, 2007]. Barzani s'appuie donc sur cet article de la Constitution qui accorde la primauté aux lois des provinces dans le cas d'un conflit avec les lois fédérales. Son neveu, Nechirvan Barzani, Premier ministre du GRK, reprend l'argument de son oncle :

Bien sûr, il y a des tensions entre le GRK et des fonctionnaires à Bagdad qui pensent que eux seuls ont le droit de contrôler et de gérer le pétrole et le gaz. La Constitution fédérale diffère. Après 2005, nous avons fait beaucoup d'efforts pour nous mettre d'accord sur une loi fédérale concernant les hydrocarbures, mais cela s'est avéré illusoire. Notre peuple exige que nous poussions au développement. Nous avons voté notre propre loi sur les hydrocarbures en 2007. Ceci était notre droit indubitable, dans la droite ligne de la Constitution, et je me félicite des résultats jusque-là [The Oil & Gas Year, 2012, p. 17].

Le ministre des Ressources naturelles du GRK, Ashti Hawrami, a aussi fait entendre ces arguments. Le 4 juin 2012, à l'occasion du Forum économique mondial qui s'est tenu à Istanbul, il a déclaré que la province semi-autonome prévoyait d'atteindre une production d'un million de barils par jour d'ici à 2015, sans spécifier quelles compagnies ou projets allaient permettre d'atteindre cet objectif. Il ajouta également qu'ils pourraient aller jusqu'à 2 millions en 2019¹⁰. À peine deux semaines plus tard, le 19 juin 2012, à la Conférence sur le pétrole à Londres, ce même ministre déclara : « Je crois que rien dans la Constitution ou ailleurs ne donne [...] à aucune organisation que ce soit le monopole de commercialisation de tout le pétrole et tout le gaz d'Irak », réaffirmant son intention de construire des pipelines pour le pétrole et le gaz à la frontière immédiate avec la Turquie¹¹, ce

10. « Iraki Kurdistan expects 2m bpd output by 2019 », *Irak Business News*, 5 juin 2012, <<http://www.Irak-businessnews.com/2012/06/05/Iraki-kurdistan-expects-2m-bpd-output-by-2019>>, consulté le 23 septembre 2012.

11. Ben Lando, Ben Van Heuvelen, « Kurdistan challenges Baghdad export powers », *Irak Oil Report*, 22 août, 2012, <<http://www.stocktalk.no/Upload/%7B63199%7D-Kurdistan%20challenges%20Baghdad%20export%20powers.pdf>>, consulté le 18 août 2012.

qu'il confirma le 3 juillet, en ajoutant : « même s'il n'y a aucun consensus avec Bagdad¹² ».

Il est clair que les ressources en hydrocarbures sont perçues par les leaders du GRK comme l'élément clé permettant de soutenir leur autonomie et peut-être même de poser les jalons d'une éventuelle indépendance. Si le GRK est capable de prouver *de facto* sa souveraineté concernant l'exploitation de ses ressources et si cette souveraineté est respectée, implicitement ou explicitement, par des intervenants extérieurs, cela renforcerait considérablement le GRK.

Le point de vue de Bagdad

On peut aisément comprendre que le gouvernement fédéral d'Irak installé à Bagdad n'ait aucune tolérance pour les engagements mettant en danger les revenus liés au pétrole de l'Irak du Nord et qu'il n'est pas question de les laisser hors de son contrôle. Cela diminuerait non seulement les revenus disponibles pour le reste de l'Irak mais, surtout, précipiterait la désintégration de cet État déjà fragilisé.

Le 10 octobre 2011, lors d'une conférence sur l'énergie à Oslo, le vice-Premier ministre Hussein al-Shahristani a déclaré que les contrats commerciaux liés au pétrole signés par le GRK devront être réécrits : « Les contrats devront être présentés au gouvernement et s'aligner sur nos autres contrats dans le pays¹³. »

On comprit plus tard que cette déclaration coïncidait avec les négociations entre le GRK et ExxonMobil, la plus grande entreprise énergétique au monde, déclaration sans effet puisque, le 18 octobre 2011, ExxonMobil et le GRK ont signé un accord d'exploitation de six gisements de pétrole et de gaz en Irak du Nord, l'un d'entre eux étant situé dans la région aux environs de Kirkouk¹⁴.

Bagdad réagit avec force. Le ministre du Pétrole, Abdul Karim Luaibi, a menacé d'exclure Exxon du quatrième tour d'appels d'offres pour l'exploitation des champs pétrolifères et gisements de gaz naturel en 2012 si la compagnie ne renonçait pas à ses accords avec les Kurdes¹⁵; les Kurdes n'étant, selon lui, pas autorisés à

12. Evrim Ergin, « Iraki Kurds to sell gas directly to Turkey minister », Reuters, 3 juillet 2012, <<http://www.reuters.com/article/2012/07/03/us-turkey-irak-kurds-gas-idUSBRE8620PR20120703>>, consulté le 18 septembre 2012.

13. *Ibid.*

14. « KRG confirms ExxonMobil contract », *Irak Business News*, 16 novembre 2011, <<http://www.Irak-businessnews.com/2011/11/16/kr-g-confirms-exxonmobil-contract>>, consulté le 18 septembre 2012.

15. Joel Wing, « What's next for Exxon's oil deal with Irak's Kurds », Ak News, Kurdistan News Agency, 2 février 2012, <<http://www.aknews.com/en/aknews/8/287855/>>, consulté le 12 septembre 2012.

poursuivre leurs négociations avec les compagnies pétrolières étrangères. Accusé de mettre en danger l'unité de l'Irak à travers cet accord¹⁶, Exxon s'est vu demander de choisir de travailler soit en Irak du Sud sur la première phase du gisement de West Qurna à Bassora soit au Kurdistan¹⁷. Même discours du côté du vice-Premier ministre irakien en matière d'énergie, Hussein al-Shahristani¹⁸.

Par la suite, au cours d'un entretien qui s'est tenu dans l'avion le ramenant des États-Unis en Irak, Nouri al-Maliki a déclaré à l'agence France Presse : « Nous avons rencontré la direction d'Exxon à Washington (en décembre 2011) et avons discuté des contrats commerciaux, certains situés dans des zones contestées. Ils ont promis de reconsidérer leur décision¹⁹. » Mais après des mois de silence, Exxon a publié fin février 2012 un communiqué confirmant que la compagnie négociait des contrats de recherche et de production avec le GRK d'Irak. En toute logique, cette déclaration exaspéra le gouvernement fédéral d'Irak et, en avril 2012, le ministre irakien du Pétrole confirma que la quatrième vente aux enchères des licences énergétiques du pays, qui avait été repoussée plusieurs fois, aurait bien lieu à Bagdad²⁰. Le conseil d'administration des contrats et licences pétroliers, issu du ministère, publia également une liste finale des compagnies internationales présélectionnées pour l'enchère. La liste proposait quarante-sept entreprises et excluait la compagnie ExxonMobil, pourtant précédemment listée²¹. Néanmoins, l'exemple du géant américain fut suivi par Total puis Gazprom Neft et Chevron qui signèrent des contrats avec le GRK.

Le 23 juillet 2012, craignant des tensions entre l'armée syrienne et les Kurdes syriens soutenus par les Kurdes irakiens, des renforts de troupes de l'armée irakienne se sont postés aux portes du Kurdistan, au poste frontalier de Rabiaa, à la frontière syrienne. En riposte, le GRK envoya des Peshmergas (combattant kurde) qui ont empêché les troupes irakiennes d'entrer dans la zone frontalière après une sérieuse confrontation entre les deux forces. Maliki a accusé le GRK de « violer la

16. « Exxon Mobil'in Kuzey Irak hamlesi Bağdat'ı kızdırdı », BBC Türkçe, 9 décembre, 2011, <http://www.bbc.co.uk/turkce/haberler/2011/12/111209_Irak_exxon.shtml>, consulté le 22 août 2012.

17. « Exxon Mobil'in Kuzey Irak hamlesi Bağdat'ı kızdırdı », BBC Türkçe, 9 décembre, 2011, <http://www.bbc.co.uk/turkce/haberler/2011/12/111209_Irak_exxon.shtml>, consulté le 22 août 2012.

18. *Ibid.*

19. « Exxon to reconsider Irak deal, Maliki says », *Hurriyet Daily News*, <<http://www.hurriyetdailynews.com/exxon-to-reconsider--Irak-deal-maliki-says.aspx?pageID=238 &nID=9327&NewsCatID=348>>, consulté le 23 août 2012.

20. Hassan Hafidh, « Irak confirms 4th oil, gas bid round for may; Exxon excluded », 19 avril 2012, <<http://english.capital.gr/News.asp?id=1474041>>, consulté le 24 juillet 2012.

21. *Ibid.*

Constitution²² » en ne cédant pas le contrôle du poste frontalier à l'armée irakienne. « Protéger la souveraineté du pays et de ses frontières revient au gouvernement central et non pas aux gouvernements régionaux ou de province²³ », rappela-t-il.

Cet incident a son importance non seulement dans la mesure où le poste frontalier de Rabiaa est proche des territoires du nord de la Syrie tombés sous le contrôle des Kurdes syriens, mais aussi parce qu'il est situé dans le gouvernorat de Ninawa, là où se trouve un des champs pétrolifères inclus dans le marché ExxonMobil/GRK. Atheel al-Nujaifi, gouverneur de Ninawa, a prévenu que lui aussi devait être inclus dans tout accord et réclame les mêmes droits que le GRK. Depuis cette déclaration, la situation s'est encore dégradée pour le gouvernement central puisque la province de Bassora, riche en pétrole, a annoncé qu'elle allait, sans doute, essayer de devenir une région fédérale et s'affranchir du pouvoir central, comme l'avait fait le GRK.

Pour Bagdad, il est clair que ce conflit dépasse la question du pétrole ou même de l'autonomie kurde. Si le gouvernement central ne peut pas garantir un certain degré d'autorité sur les territoires du Nord, d'autres régions pourraient très bien suivre l'exemple kurde, ce qui affaiblirait un État irakien déjà fragile et pourrait mener au morcellement du pays. Par conséquent, l'intensification du conflit avec le GRK ouvre la voie vers une plus large bataille politique dont l'enjeu est l'unité du pays et pose la question clé de l'autorité du gouvernement central.

Le point de vue de Washington

Le gouvernement d'Obama, inévitablement mêlé à ce conflit, se retrouve coincé entre sa volonté d'assurer la stabilité et l'unité de l'Irak en soutenant Maliki, d'un côté, et ses relations privilégiées avec le GRK, de l'autre.

S'étant opposé à la guerre en Irak en tant que candidat, Obama a souligné que le retrait des troupes américaines d'Irak, après presque une décennie de présence, représentait un succès en matière de politique étrangère. Deux semaines à peine avant le 31 décembre 2011, date butoir pour le retrait de tous les soldats américains en Irak, Obama recevait Maliki à Washington à ce sujet.

En juin 2012, Maliki a envoyé une lettre à Obama lui demandant d'empêcher ExxonMobil d'aller de l'avant dans son accord commercial avec le GRK et le mettant en garde contre les actions de l'entreprise qui pourraient avoir de graves conséquences sur la stabilité de l'Irak. Le 19 juillet 2012, Maliki révéla qu'il

22. « Northern Peshmerga, Central Iraqi army face-off over border post », 29 juillet 2012, <<http://www.hurriyetaidailynews.com/northern-peshmerga-central-iraki-army-face-off-over-border-post.aspx?pageID=238 & nID=26575&NewsCatID=352>>, consulté le 4 octobre 2012.

23. *Ibid.*

CARTE 3. – GISEMENTS DE PÉTROLE ET ACHÈMINEMENT



Source: KRG Ministry of Natural Resources Production Sharing Contracts (Fields and Firms)

avait reçu une réponse dans laquelle Obama disait avoir compris les inquiétudes de Bagdad concernant l'accord commercial d'ExxonMobil et avait réaffirmé son respect pour la Constitution irakienne et ses lois²⁴. Toutefois, la déclaration fut faite alors que Chevron, la deuxième plus grande compagnie pétrolière américaine, confirmait l'achat d'une majorité d'actions dans deux champs pétrolifères du GRK.

La Maison-Blanche n'a pas souhaité faire de commentaire sur le contenu de la lettre du président Obama, mais a laissé transparaître une gêne quant aux relations potentiellement compromises avec l'Irak. « Nous conseillons aux compagnies d'énergie américaines travaillant en Irak de prendre conscience des risques juridiques liés à la signature d'accords commerciaux avec une province, à l'encontre des souhaits de Bagdad, et... que de tels accords pourraient être déstabilisants », a confié un ancien du gouvernement Obama, sous couvert d'anonymat²⁵. Et d'ajouter : « Cela dit, dans notre système économique, les compagnies privées prennent leurs propres décisions et sont hors du contrôle du gouvernement²⁶. » Le gouvernement américain met en garde les entreprises américaines mais, d'un autre côté, les laisse prendre des risques, dans les riches et vastes champs pétrolifères d'Irak du Nord.

Le point de vue d'Ankara

Alors que survenaient ces discussions et menaces, soudainement, les yeux se tournèrent vers la Turquie. Le 21 mai 2012, à Erbil, le ministre turc de l'Énergie Taner Yıldız et le ministre du Pétrole Ashti Hawrami ont annoncé que les Kurdes irakiens construiraient seuls un pipeline d'une capacité quotidienne d'un million de barils par jour, pour transporter le pétrole kurde vers la Turquie d'ici à août 2013²⁷. Immédiatement après, Ali al-Moussawi, le conseiller de Maliki, a déclaré que « tout accord devait respecter la Constitution et les lois qui régissent les relations entre Bagdad et la partie kurde du pays, au nord²⁸ ».

À cela s'ajouta une action imprévue de Genel Energy (GENL), compagnie possédant d'importants contrats en Turquie et très impliquée dans les contrats

24. Assel Kami, Braden Reddal, « Irak gets positive Obama response on Exxon Concern », Reuters, 19 juillet 2012, <<http://www.reuters.com/article/2012/07/19/us-Irak-oil-kurdistan-idUSBRE86I1HL20120719>>, date de consultation : 19 septembre 2012.

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. Pepe Escobar, « The new Irak oil », Al Jazeera, <<http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2012/05/201252993213510953.html>>, consulté le 29 juillet 2012.

28. Daniel Dombey, « Baghdad attacks Turkey oil pipeline plan », *Middle East & North Africa*, 21 mai 2012, <<http://www.ft.com/cms/s/0/66859aac-a364-11e1-988e-00144feabdc0.html#axzz2BSHCVxf9>>, consulté le 6 octobre 2012.

pétroliers du Kurdistan irakien. GENL est intéressée par six licences dans toute la région kurde du pays, et est l'un des plus importants investisseurs dans les phases d'exploration et de production. Or, après avoir dû démissionner de son poste de P-DG de BP à la suite de la catastrophe pétrolière dans le golfe du Mexique en 2010, Tony Hayward s'est lancé dans un ambitieux fonds de placement, Vallares, qui fusionna avec GENL pour 2,1 milliards en septembre 2011 [*The Oil & Gas Year*, 2012, p. 60]. Début 2012, Hayward déclara à Londres que GENL allait racheter 40 % des parts du champ pétrolifère Chia Shurkh, en Irak du Nord, à Longford Energy²⁹. Ce rachat permettrait à GENL de détenir 80 % des parts du gisement de Chia Shurkh, situé dans l'extrême sud du Kurdistan irakien, une zone de 982 km² pouvant produire 300 millions de barils³⁰. De plus, mi-mai 2012, GENL a acheté 23 % des parts de la licence d'exploration des champs de Bina Bawi³¹.

L'annonce commune des Turcs et des Kurdes fut un tournant et le début d'un conflit sérieux. Le ministre du Pétrole irakien a menacé en représailles de couper le ravitaillement en pétrole au Kurdistan³². Le 29 mai, Hawrami, ministre des Ressources naturelles du GRK, a déclaré que Bagdad avait réduit ses livraisons passant de 70 000 barils à 33 000 barils par jour³³, ce qui a conduit le Premier ministre du GRK, Nechirvan Barzani, à menacer d'exporter directement du pétrole pour acquérir l'essence dont il a besoin.

Début juillet, Hawrami fit une déclaration pour le moins surprenante à propos de l'exportation de gaz naturel vers la Turquie. Il annonça que le GRK fournira annuellement 10 milliards de m³ de gaz à la Turquie *via* un nouveau pipeline³⁴ qui pourrait commencer à fonctionner entre dix-huit et vingt-quatre mois³⁵. Le gouvernement central irakien réagit fermement. Dans un communiqué daté du 15 juillet 2012, Ali al-Dabbagh, le porte-parole du gouvernement, qualifia la

29. « Genel energy increases Chia Surkh stake to 60% », *Irak Business News*, <<http://www.Irak-businessnews.com/tag/longford-energy/>>, consulté le 29 septembre 2012.

30. *Ibid.*

31. « Genel energy acquisition of Bina Bawi interest approved », Stock Market Wire, <<http://www.stockmarketwire.com/article/4421736/Genel-Energy-acquisition-of-Bina-Bawi-interest-approved.html>>, consulté le 3 août 2012.

32. « Musings on Irak: Irak's Kurds' gambit on pipelines to Turkey may not pan out », 29 mai 2012, <<http://musingsonIrak.blogspot.com/2012/05/Iraks-kurds-gambit-on-pipelines-to.html>>, consulté le 29 août 2012.

33. « Irak's government tries to punish Kurdistan for independent energy policy », <<http://musingsonIrak.blogspot.com/2012/07/Iraks-government-tries-to-punish.html>>, consulté le 2 septembre 2012.

34. « Hawrami : Türkiye'ye İlk Gazı 18 Ay Sonra Vereceğiz », *Hürriyet*, 4 juillet 2012, <<http://www.hurriyet.com.tr/ekonomi/20909860.asp>>, consulté le 16 septembre 2012.

35. *Ibid.*

transaction d'« illégale et illégitime », en se fondant sur le fait que le pétrole et le gaz sont la propriété de tous les Irakiens, et que les revenus liés aux exportations ne devaient être gérés que par le gouvernement central³⁶.

La bataille du pétrole a exacerbé des tensions déjà existantes entre Ankara et Bagdad. Ainsi, le 17 juillet 2012, l'Irak a interdit à la Turquie de pénétrer son espace aérien et Maliki a donné un avertissement aux pays voisins en affirmant que « l'Irak ne serait pas sans répondre si un État voisin venait à pénétrer l'espace aérien irakien³⁷ ». Il a également exprimé son ressentiment face à la Turquie qui protégeait le vice-président de la République, Tariq al-Hashemi, le plus ancien politicien sunnite en Irak, qui s'est enfui à Ankara après avoir été accusé par Maliki de financer des escadrons de la mort. Le gouvernement de Bagdad, contrôlé par les chiïtes, accuse Ankara d'« attiser le sectarisme en Irak en soutenant les sunnites du pays³⁸ » et menace de rompre les relations commerciales avec la Turquie. La visite d'Ahmet Davutoglu, ministre turc des Affaires étrangères, à Kirkouk, le 2 août 2012, suivi d'une visite à Erbil, n'a fait qu'exacerber les tensions. Le ministre irakien des Affaires étrangères a, par la suite, déclaré que la visite de Davutoglu n'était pas « appropriée » et constituait « une ingérence dans les affaires internes de l'Irak³⁹ ».

Penser à l'avenir

La tension monte donc dans le triumvirat Erbil-Bagdad-Ankara et les désaccords politiques s'intensifient du fait des conflits suscités par les ressources énergétiques. Le 26 juillet 2012, le premier convoi de camions turcs, six au total, qui avait été envoyé au nord de l'Irak pour transporter le pétrole est retourné en Turquie, les citernes remplies de pétrole⁴⁰. Trois mois après, le 7 novembre 2012, les membres du cabinet ministériel irakien ont exclu la Turkish Petroleum Corporation (TPAO)

36. Gozde Nur Donat, « Separate economic deal with KRG raises concerns over implications », *Today's Zaman*, 22 juillet 2012, <<http://www.todayzaman.com/news-287265-separate-economic-deal-with-krg--raises-concerns-over-implications.html>>, consulté le 22 août 2012.

37. « Turkish planes stranded in Arbil as Irak warns against violations », *Today's Zaman*, 17 juillet 2012, <<http://www.todayzaman.com/news-286762-turkish-planes-stranded-in-arbil-as-irak-warns-against-violations.html>>, consulté le 26 juillet 2012.

38. Salah Nasrawi.

39. « Irak : Turkey accused of interference », *New York Times*, 2 août 2012, <http://www.nytimes.com/2012/08/03/world/middleeast/Irak-turkey-accused-of-interference.html?_r=0>, consulté le 2 novembre 2012.

40. « Türkiye Kuzey Irak'tan Petrol İthalatına Başladı », *Milliyet*, <<http://ekonomi.milliyet.com.tr/turkiye-kuzey-irak-tan-petrol-ithalatina-basladi/ekonomi/ekonomidetay/26.07.2012/1572282/default.htm>>, consulté le 1^{er} août 2012.

du consortium qui avait reçu les droits de recherche pour trouver du pétrole dans le Block 9, et ont demandé à Koweit Energy de reprendre les droits⁴¹. Il est vrai que les tensions étaient particulièrement vives entre Bagdad et Ankara. La Turquie refusait en effet d'extrader le vice-président irakien Tariq al-Hachemi, poursuivi pour meurtres dans son pays et recherché par Interpol. Aux tensions entre Bagdad et Ankara s'ajoutent les relations délicates entre Bagdad et Washington en raison des entreprises pétrolières américaines qui cherchent à obtenir des parts plus élevées dans les réserves d'Irak du Nord. D'autres compagnies pétrolières sont aussi sur les rangs. Ainsi, le 31 juillet, l'Irak mit en garde la compagnie française Total de ne signer aucun accord commercial avec la région autonome kurde sans l'approbation du gouvernement central. « Nous sanctionnerons les compagnies qui signent des accords commerciaux sans l'approbation du pouvoir central et du ministre du Pétrole » déclara Faisal Abdullah, un porte-parole du vice-Premier ministre de l'Énergie en Irak⁴². « À moins que Total ne revoie ses accords commerciaux, il devra faire face à de graves conséquences... et sera mis sur liste noire pour violation de la loi irakienne⁴³. » Le 2 août 2012, Gazprom Neft, une des plus importantes compagnies russes produisant et raffinant du pétrole, a signé deux accords commerciaux avec le GRK, sans recueillir l'approbation du ministre irakien du Pétrole, pour se lancer dans de nouveaux projets de recherche et de production d'hydrocarbures⁴⁴.

Bagdad et Erbil ont toutes deux des revendications légales contradictoires. Alors que Bagdad affirme que tout accord commercial concernant les hydrocarbures passé entre le GRK et des compagnies sans l'approbation du gouvernement central d'Irak est nul et non avenue, si on s'en réfère à la Constitution irakienne, Erbil fait référence à l'article 111 qui établit que « le peuple irakien possède le pétrole et le gaz de toutes les provinces et de tous les gouvernorats » et termine en ajoutant que, selon l'article 112, les régions fédérales et les gouvernorats producteurs bénéficient des mêmes droits concernant le pétrole⁴⁵.

Les autorités légales jugent la Constitution irakienne ambiguë sur ce sujet et ne peuvent trouver de solutions sans l'amender. D'après Sabah al-Bawi, consultant

41. John Lee, « Irak expels Turkey's TPAO, asks Kuwait energy to replace », *Irak-Business News*, 7 novembre 2012, <<http://www.Irak-businessnews.com/2012/11/07/Irak-expels-turkeys-tpao-asks-kuwait-energy-to-replace>>, consulté le 2 novembre 2012.

42. « Total's northern Irak deal angers Baghdad », *Hurriyet Daily News*, <<http://www.hurriyetaidailynews.com/totals-northern-Irak-deal-angers-baghdad.aspx?pageID=238 & nID=26883&NewsCatID=352>>, consulté le 3 août 2012.

43. *Ibid.*

44. « Gazprom Neft expands presence in the republic of Irak », *Gazprom Press Release*, <<http://www.gazprom-neft.com/press-center/news/407602>>, consulté le 3 août, 2012.

45. Iraki constitution, article 111, article 112.

auprès du vice-président du Parlement irakien, « décentraliser veut dire accepter que des intérêts locaux soient gérés par des commissions élues qui devront coopérer avec la supervision du gouvernement central afin de remplir leur mission⁴⁶ ». La tâche de la commission élue est de gérer les intérêts locaux en respect des lois promulguées par le pouvoir législatif central. Toutes mesures prises par les commissions élues allant à l'encontre de ces lois seront annulables⁴⁷. Il continua :

Mais quand nous analysons le gouvernement décentralisé mis en place par la Constitution irakienne, nous nous apercevons qu'il s'agit d'un type de décentralisation nouveau qui est plus proche d'une confédération que d'une décentralisation. [...] Ici, la surprise est que les conseils des provinces ne sont pas obligés de mettre en œuvre les promulgations des lois du pouvoir législatif central. Ce qui est encore plus surprenant, d'après l'article 115 de la Constitution irakienne elle-même, est que, en cas de différends ou de conflits entre les lois fédérales et locales à propos du partage du pouvoir, la primauté serait donnée à la loi du gouvernorat, et non pas à la loi fédérale⁴⁸.

De nombreux experts soutiennent l'idée qu'il faut rédiger une nouvelle loi sur les hydrocarbures. Néanmoins, ni Maliki ni Barzani n'ont l'air prêts à se réunir afin de se mettre d'accord sur les nouveaux paramètres à lui donner.

L'aspect légal de ce problème est complexe, et le deviendra plus encore puisque la course au pétrole dans le GRK se mondialise et que les enjeux liés aux hydrocarbures dans la province se transforment en une partie d'échecs. Alors que de simples procédures parlementaires ou judiciaires devraient résoudre le conflit entre Erbil et Bagdad, du fait des enjeux et de l'intérêt international que représente ce conflit, une solution n'est malheureusement que peu envisageable. L'arrivée de compagnies américaines au GRK a créé un défi supplémentaire pour Washington et menace d'ébranler les efforts du gouvernement d'Obama pour maintenir une stabilité relative en Irak. Vu l'état explosif dans lequel se trouve la province, un nouveau conflit au Moyen-Orient est la dernière chose à souhaiter.

Bibliographie

The Oil & Gas Year, The Who's Who of the Global Energy Industry, « Kurdistan Region of Irak, 2012 ».

46. Sabah al-Bawi, « Influences of ambiguity of constitutional provisions on the administrative system of Irak », vol. 32, 5, <<https://www.law.upenn.edu/journals/jil/articles/volume32/issue5/alBawi32U.Pa.J.Int%27IL.1325%282011%29.pdf>>, p. 1326, consulté le 23 août 2012.

47. *Ibid.*

48. *Ibid.*